

**Calendrier 2018 de mise en place
des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
et du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)**

Election des représentants des élèves au CVL – lundi 8 ou mardi 9 octobre 2018		
Rectorat Division des établissements Département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives DASPE Service de la vie de l'élève	Lors de la semaine de la démocratie scolaire le lundi 8 octobre 2018 ou le mardi 9 octobre 2018	Renouvellement par moitié des élus au CVL, soit élection des 5 représentants titulaires et suppléants des élèves au CVL par l'ensemble des élèves de l'établissement, au suffrage universel direct, scrutin plurinominal à un tour, dans chaque établissement
	Au plus tard quinze jours avant la date du scrutin, le vendredi 21 septembre 2018	Constitution et affichage dans l'établissement de la liste électorale
	Dix jours au moins avant la date du scrutin, le jeudi 27 ou le vendredi 28 septembre 2018	Dépôt auprès du chef d'établissement des déclarations de candidature et des professions de foi éventuelles
	Six jours au moins avant la date du scrutin pour les électeurs autorisés à voter par correspondance, le lundi 1^{er} octobre 2018	Envoi du matériel de vote par correspondance
	Trois jours au moins avant la date du scrutin, le jeudi 4 octobre 2018	Diffusion du matériel de vote à chaque classe, en nombre égal au nombre d'élèves
	Dans les 48 heures suivant le scrutin, le mercredi 10 octobre 2018 ou le jeudi 11 octobre 2018 (suivant la date choisie pour l'élection)	Saisie informatique de l'ensemble des membres du CVL, titulaires et suppléants <u>élus en 2017 et 2018 sur l'application académique</u> Transmission à la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'un exemplaire du procès-verbal des élections au CVL organisées en 2017 et 2018 Joindre le procès-verbal de 2017, si nécessaire
	Avant les vacances de la Toussaint au plus tard	Saisie informatique des résultats des élections sur <u>l'application nationale</u>
	Election des représentants des élèves au CAVL – jeudi 29 novembre 2018	
Le vendredi 26 octobre 2018 (la liste électorale doit pouvoir être consultée dans un délai de 28 jours précédant l'élection)	Affichage des listes électorales dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale, au rectorat et sur le site académique: www.ac-creteil.fr	
Mercredi 7 novembre 2018 au plus tard, cachet de la poste faisant foi (au moins vingt et un jours avant la date des élections)	Date limite de dépôt des déclarations de candidature et des professions de foi éventuelles aux chefs d'établissement qui les adressent par voie postale aux directions des services départementaux de l'éducation nationale	
Avant le mercredi 14 novembre 2018 (au plus tard, deux semaines avant la date du scrutin)	Réception dans l'établissement, pour diffusion auprès des élèves, du matériel de vote transmis par la direction des services départementaux de l'éducation nationale	
Jeudi 29 novembre 2018 (avant la fin de la 13 ^{ème} semaine)	Réception des votes par correspondance à la direction des services départementaux de l'éducation nationale	
Lundi 3 décembre 2018	Publication sur le site académique des résultats des élections au CAVL Affichage dans l'établissement des résultats des élections au CAVL transmis par chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale	
Mercredi 12 décembre 2018 (avant la fin de la 15 ^{ème} semaine)	Première réunion du CAVL	
Attention, il convient de prévoir un délai suffisant pour l'élaboration des bulletins de vote et l'acheminement du matériel de vote par correspondance.		